

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 avril 2021**

Date de la convocation : 2 avril 2021	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 15 Nombre de procuration : 0
L'an deux mille vingt et un, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	Présents : M. MORIN Christophe, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BONNEAU Marie-France, Mme BARBIER Martine, Mme BONNEAU Emilie, M. BONNET Hervé, M. BOURREAU Christian, M. CLOCHARD Jean-Luc, Mme DEHAY Marylène, Mme GUIGNARD Marie-France, Mme JASMIN Emmanuelle, M. LAURENTIN David, M. POYAUX Jean-Michel, M. RIVIERE Nicolas, Mme TISSERAND Sonia
Secrétaire de séance : M. LAURENTIN David	Absent(s) excusé(s) :

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Adoption du procès-verbal de séance du 26 mars 2021.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance, celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2021 (D17.2021)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi de finances pour 2020 a prévu la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023.

A compter de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements. De ce fait, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du Département (18,88 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la Commune est de 27,08 % (soit le taux communal de 2020 : 8,20 % + le taux départemental de 2020 : 18,88%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- 27,08 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- 49,16 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Vu les projets de budgets primitifs présentés pour l'année 2021,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets primitifs arrêtés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

LOTISSEMENT n°6 (D18.2021)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	389 666, 64	389 666,64
Section d'investissement	354 350,05	354 350,05
TOTAL	744 016,69	744 016,69

COMMERCES (D19.2021)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	22 802,83	22 802,83
Section d'investissement	29 022,68	29 022,68
TOTAL	51 825,51	51 825,51

COMMUNE (D20.2021)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 051 173,02	1 051 173,02
Section d'investissement	373 197,44	373 197,44
TOTAL	1 424 370,46	1 424 370,46

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (2^{ème} PHASE) (D21.2021)

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie (SCDECI) par le Service Départementale d'Incendie et Secours des Deux-Sèvres (SDIS), quatre réserves classées en priorités 1 ainsi qu'une borne incendie ont été installées en 2020.

Afin de poursuivre la mise en œuvre du schéma, il est proposé de réaliser trois nouvelles réserves : 2 réserves de 120 m³ à La Baraudière et à La Couture et 1 réserve de 60 m³, Chemin des Marchands.

Des conventions de mise à disposition des terrains pour l'implantation des réserves seront établies avec les propriétaires concernés.

Monsieur le Maire présente les devis pour chaque dispositif dont le coût global s'élève à 34 183,65 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- accepte le projet présenté pour les trois nouvelles réserves
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis présentés par la SARL ATPB Gatinaise concernant le terrassement pour un montant total de 28 384,85 euros HT ainsi que le devis de la société ABEKO concernant les citernes pour un montant total de 5 798,80 euros HT
- charge Monsieur le Maire d'établir les conventions de mise à disposition des terrains avec chaque propriétaire
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE : LA BARAUDIERE – LA COUTURE / DEMANDE DE SUBVENTION « CAP RELANCE 2021 » (D22.2021)

Monsieur le Maire rappelle la décision de poursuivre la mise en œuvre du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie avec l'implantation de 2 nouvelles réserves incendie destinées à défendre les villages de la Baraudière et de la Couture. Ces réserves sont classées en priorité 1 et 2 du schéma et le montant total des travaux s'élève à 25 409,60 euros HT.

Le paiement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES	
	La Baraudière	La Couture		
Sarl ATPB GATINAISE	10 437,25	10 538,55	Département CAP RELANCE 2021	8 543,00
ABEKO	2 216,90	2 216,90	Etat DETR Arrêté du 29 avril 2020	7 622,88
S/total HT	12 654,15	12 755,45	Autofinancement	9 243,72
TOTAL HT	25 409,60		TOTAL HT	25 409,60

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place des deux réserves incendie pour les villages de La Baraudière et de la Couture
- de valider le plan de financement présenté
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Contrat d'Accompagnement de Proximité – Plan de relance 2021 auprès du Département des Deux-Sèvres.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT (D23.2021)

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune de Viennay a décidé pour 2021 de soutenir le dispositif " Argent de poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans et habitant la Commune de Viennay de travailler en demi-journée de 3 heures, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an et par jeune, au sein des services municipaux de la Commune. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros, sans charge pour la Commune.

Les périodes d'emploi auront lieu uniquement pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 50 demi-journées sur la durée de la présente convention.

Ces premières expériences professionnelles permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation se déroule du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021. Ainsi, tous les habitants du bassin Loire-Bretagne sont invités à donner leur avis sur sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Emargements des Membres du Conseil Municipal du 9 avril 2021	
M. MORIN Christophe, Maire	
M. THEBAULT Jean-Pierre, 1 ^{er} Adjoint	
Mme BONNEAU Marie-France, 2 ^{ème} Adjointe	
Mme GUIGNARD Marie-France	M. POYAUX Jean-Michel
Mme DEHAY Marylène	M. CLOCHARD Jean-Luc
M. BOURREAU Christian	Mme BARBIER Martine
M. LAURENTIN David	M. BONNET Hervé
Mme TISSERAND Sonia	M. RIVIERE Nicolas
Mme BONNEAU Emilie	Mme JASMIN Emmanuelle